

**SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT**



**N° 2026-19**  
**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 417.10

VU le Code Général des Collectivités et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-3

VU le Code Pénal et notamment les articles R 610-1, R 610-3 et R 610-5

VU l'article 2 de la loi n° 66.407 du 18/06/1966

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour prévenir tout risque d'accident lors des soirées d'été à la Brasserie la Narcose située 88, rue Principale à 67310 SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** – La circulation est momentanément interrompue entre le n° 86 et le n° 96 de la rue Haute de la rue Principale, à l'occasion des soirées d'été à la Brasserie la Narcose située 88, rue Principale à 67310 SCHARACHBERGHEIM-IRMSTETT, de 16h00 à 01h00 les jours suivants :

- Samedi 02 mai 2026
- Dimanche 31 mai 2026
- Samedi 06 juin 2026
- Vendredi 03 juillet 2026
- Lundi 13 juillet 2026
- 

**ARTICLE 2** – Les habitations adjacentes restent accessibles par chaque côté de la rue Haute. Afin de garantir la sécurité publique et la continuité des interventions d'urgence, le passage des véhicules de secours es autorisé.

**ARTICLE 3** - Les panneaux de signalisation seront mis en place par le propriétaire de la Brasserie la Narcose.

**ARTICLE 4** - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie de WASELONNE
- Monsieur le Chef de Section Sapeurs Pompiers de Scharrachbergheim Irmstett
- Archives Mairie
- Un exemplaire sera affiché en Mairie.

**Scharrachbergheim-Irmstett, le 28 avril 2026**

Le Maire  
Sylvie THOLÉ

